

FICHE DE SECURITE : GRAISSE LANDIA BLANCHE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Directive 91/155/CEE - NFT 01-102

RAFFINERIES IMPERATOR

GRAISSE LANDIA 253
Code 5559

Indice et date de mise à jour :
02/11.07.97

Page : 1/6

ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE) : Symboles : Néant.
: Phrases R : Néant.
: Phrases S : Néant.

ETIQUETAGE TRANSPORT : Non concerné.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- Nom du produit : GRAISSE LANDIA 253
- Code produit : 5559
- Utilisation commerciale : Graisse lubrifiante

Distributeur responsable :

DEFNET - Chemin des Carolles
31330 ONDES - France

05 61 82 52 62

Centre Antipoisons - Tél : INRS PARIS 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION

- Nature chimique : Produit à base d'huile de vaseline codex dont les constituants sont conformes aux exigences FDA § 178-3620a (« contact with food »). Aucun, à notre connaissance, en usage normal.

- Composants contribuant aux dangers
Noms chimiques ou génériques et concentrations ou gammes de concentrations : Néant.
Symboles de classification CE : Non concerné.
Phrases R, CE : Non concerné.

- Impuretés contribuant aux dangers : Néant.
Noms chimiques ou génériques et concentrations ou gammes de concentrations : Néant.
Symboles de classification CE : Non concerné.
Phrases R, CE : Non concerné.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS

- Effets néfastes sur la santé : Dans les conditions usuelles d'utilisation, les huiles de vaseline et autres composants de ce produit ne présentent pas de danger d'intoxication aiguë.

- Effets sur l'environnement : L'expérimentation effectuée sur des produits neufs similaires indique qu'il devrait être peu dangereux pour la vie aquatique et terrestre, et qu'il serait intrinsèquement biodégradable à terme. Toutefois, la réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

FICHE DE SECURITE : GRAISSE LANDIA BLANCHE

RAFFINERIES IMPERATOR		
GRAISSE LANDIA 253 Code 5559	Indice et date de mise à jour : 02/11.07.97	Page : 2/6
- Dangers physico-chimiques - Risques spécifiques	: :	Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion. Aucun, à notre connaissance, en usage normal.
4. PREMIERS SECOURS		
EN CAS DE TROUBLES GRAVES APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE		
- Inhalation - Contact avec la peau - Contact avec les yeux - Ingestion - Instructions pour médecin	: : : : :	Ce risque n'existe pas dans les conditions normales d'utilisation. Non dangereux dans les conditions normales d'utilisation. Après contact avec la peau, se laver avec de l'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvant. Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes, et consulter un spécialiste. Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. En cas d'incident traiter symptomatiquement.
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
- Point d'éclair - Moyens d'extinction . Appropriés . Déconseillés - Dangers spécifiques (en cas d'incendie ou d'explosion) - Protection des intervenants	: : : : : :	Non applicable. Mousse, CO2, poudre. Jet d'eau. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tel que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc. et des suies. Leur inhalation est dangereuse. Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant, en atmosphère confinée, en raison de l'abondance des fumées et des gaz dangereux.
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
- Précautions individuelles - Précautions pour la protection de l'environnement - Méthodes de nettoyage . Récupération . Elimination	: : : : :	En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et un vêtement imperméables aux hydrocarbures. Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes. Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc...). Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant ; ne pas rejeter à l'égout. Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

FICHE DE SECURITE : GRAISSE LANDIA BLANCHE

RAFFINERIES IMPERATOR

 GRAISSE LANDIA 253
Code 5539

 Indice et date de mise à jour :
02/11.07.97

Page : 3/6

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Mesures techniques :
 - . Prévention de l'exposition des travailleurs : Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
 - . Prévention des incendies et des explosions : Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accablent. Les éliminer immédiatement en toute sécurité après utilisation.
- Précautions : Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.
Eviter les projections.
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.
Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.
- Conseils d'utilisation (matières incompatibles, ...) : Eviter le contact avec les agents oxydants forts.
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries, .. résistant aux hydrocarbures.

STOCKAGE

- Mesures techniques : Non concerné.
- Conditions de stockage :
Recommandées : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.
Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.
Concevoir les installations et prendre toute mesure pour éviter la pollution des eaux et du sol.
- A éviter : Le stockage soumis aux intempéries.
- Matières incompatibles : Réaction dangereuse avec les oxydants forts.
- Matériaux d'emballage : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures.
Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle : équipements de protection individuelle

- Protection respiratoire : Non concerné.
- Protection des mains : Non requis.
- Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

FICHE DE SECURITE : GRAISSE LANDIA BLANCHE

RAFFINERIES IMPERATOR

 GRAISSE LANDIA 253
Code 5559

 Indices et date de mise à jour :
02/11/07.97

Page : 4/6

Mesures d'hygiène : Eviter le contact prolongé et répété avec la peau.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique : Demi-filant.
- Forme : Pâteux.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Caractéristique.
- pH : Non applicable.
- Températures de changement d'état physique/Point de goutte : \geq à 300°C (ISO 2176).
- Point d'éclair : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation : $>$ 250°C (ASTM E659)
Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...).
- Caractéristiques d'explosivité : Non concerné.
- Pression de vapeur : Négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation, d'emploi.
- Masse volumique : Environ 900 kg/m³ à 20°C.
- Solubilité dans l'eau : Insoluble et non miscible.
- Solubilité dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
- Coefficient de partage n-Octanol/eau : Néant.
- Autres données : Néant.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité : Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
- Réactions dangereuses :
 - Conditions à éviter : Chaleur, étincelles, points d'ignition, flammes.
 - Matières à éviter : Oxydants forts.
- Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc. et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

D'après l'évaluation des données toxicologiques des composants, le produit devrait avoir les caractéristiques suivantes selon les critères réglementaires en vigueur :

TOXICITE AIGUE

- Inhalation : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
- Contact avec la peau : Non nocif.
- Ingestion : Non nocif.

EFFETS LOCAUX

- Inhalation : Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
- Contact avec la peau : Non irritant.
- Contact avec les yeux : Non irritant.

FICHE DE SECURITE : GRAISSE LANDIA BLANCHE

RAFFINERIES IMPERATOR

 GRAISSE LANDIA 253
Code 5559

 Indice et date de mise à jour :
02/11.07.97

Page : 5/6

SENSIBILISATION

- Contact avec la peau : Non sensibilisant.
- Cancérogénèse : Non cancérogène : Ce produit est formulé à partir d'huiles de vaseline et d'autres constituants considérés comme non cancérogènes.
- Autres : Non concerné.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Mobilité :
 - Soi : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, peu mobile dans le sol.
 - Eau : Insoluble, le produit flotte à la surface de l'eau.
- Persistance et dégradabilité : Absence de données expérimentales sur le produit fini. Toutefois la fraction "huile de vaseline" du produit neuf est intrinsèquement biodégradable à terme. Certains composants peuvent être non biodégradables.
- Ecotoxicité : Le produit neuf n'est pas considéré comme dangereux pour les plantes terrestres. Il est considéré comme peu dangereux pour les organismes aquatiques, pas de données connues pour le produit usagé.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Excédents ou déchets
 - Méthodes pertinentes d'élimination : La seule autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.
- Emballages souillés
 - Méthodes pertinentes d'élimination : Remettre à un éliminateur agréé.
- Dispositions locales :
 - Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer : décrets n° 73-218 du 23.02.73 et n° 77-254 du 08.03.77, circulaires du 14.01.77 et du 4.11.80.
 - Réglementation relative aux déchets : Loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-974 du 19.08.77, décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets n° 85-387 du 29.03.85, n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées ; loi n° 88-1261 du 30.12.88 ; décret n° 90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.
 - Loi n° 92-646 du 13.07.92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.
 - Arrêté du 01.03.93 (J.O. du 28.03.93) relatif aux rejets (J.O. du 28.03.93).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

- Par voies terrestres : Non concerné.
- Par voies fluviales : Non concerné.
- Par voie maritime : Non concerné.
- Par voie aérienne : Non concerné.

FICHE DE SECURITE : GRAISSE LANDIA BLANCHE

RAFFINERIES IMPERATORGRAISSE LANDIA 253
Code 5559Indice et date de mise à jour :
02/11.07.97

Page : 6/6

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES*REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE*

- Etiquetage CE : Symboles : Néant.
Phrases R : Néant.
Phrases S : Néant.

REGLEMENTATION FRANCAISE

- Code Sécurité Sociale : Tableaux des maladies professionnelles n° 36.
art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n° 601.
- Code du travail : art. R.241-50, arrêté du 11.07.77.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission de la fiche : 11 juillet 1997.
Annule et remplace la fiche du : 29 juin 1993, indice 01.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités".